

# ZÉR DÉCHET

EN CŒUR DU VAR

## Recyclage des masques : CŒUR DU VAR S'INVESTIT !

DEPUIS LE MOIS DE FÉVRIER 2022, LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR  
MET EN PLACE SUR L'ENSEMBLE DE SON  
TERRITOIRE UNE FILIÈRE DE RECYCLAGE  
POUR LES MASQUES.

En raison de l'épidémie actuelle, nous avons vu apparaître de nouveaux déchets et particulièrement le masque jetable, employé pour diminuer la propagation du virus et assurer la sécurité de tous. Chaque semaine, ce sont des millions de masques qui sont utilisés dans notre pays. Composés de matières non dégradables, comme du plastique ou du métal, leur durée de vie est estimée à 400 ans !

Le Pôle valorisation des déchets de la Communauté de communes s'efforce de-

puis toujours de s'adapter, afin de trouver des solutions de recyclage pour tous les types de déchets. C'est pourquoi, depuis le mois de février, des points de collecte de recyclage des masques (chirurgicaux et FFP2) ont été mis en place sur tout le territoire de Cœur du Var. Ces masques sont ensuite collectés, puis seront recyclés par l'entreprise PLAXTIL pour devenir des outils de géométrie qui seront distribués aux enfants du territoire.

Pour découvrir les points de collecte, nous vous donnons rendez-vous sur le site Internet du Tri à cœur : [www.letriacoeur.fr](http://www.letriacoeur.fr).



Les masques ne doivent pas être déposés dans le bac jaune. Pour plus d'informations, contactez le Pôle valorisation des déchets au 04 94 39 44 90 ou par mail à [info-dechets@coeurduvar.com](mailto:info-dechets@coeurduvar.com)



LETRIACOEUR.FR



ZÉRO DÉCHET EN CŒUR DU VAR N°25 | MARS 2022 | BIMESTRIEL DU PROGRAMME "LE TRI À CŒUR" ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR | DIRECTEUR DE PUBLICATION : YANNICK SIMON | RÉDACTRICE EN CHEF : KATLYNE TRANI  
MAQUETTE : PÔLE COMMUNICATION | IMPRESSION : RICCOBONO | ISSN 2497-7322 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

25

# Le compostage, UN ATOUT POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS !

DÉBUT 2024, LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS DEVIENDRA OBLIGATOIRE. À CET EFFET, CŒUR DU VAR S'INVESTIT DEPUIS DE NOMBREUX MOIS POUR OFFRIR DES SOLUTIONS AUX USAGERS DE SON TERRITOIRE.

Le compostage est un processus naturel de transformation des matières organiques issues de la cuisine ou du jardin, en « humus », matière indispensable à la terre. Les déchets organiques se décomposent grâce à la combinaison de 4 éléments : l'eau, l'air, les biodéchets\*, ainsi que l'action des bactéries et des insectes décomposeurs.

## Pourquoi développer le compostage ?

Pour répondre aux exigences réglementaires. La Loi Anti Gaspillage et pour l'Economie Circulaire, votée en 2020, indique qu'au

1<sup>er</sup> janvier 2024 l'ensemble de la population aura l'obligation de valoriser ses biodéchets. Une étude a donc été réalisée, afin que la Communauté de communes puisse proposer à tous les habitants du territoire une solution. Ainsi, après analyse des poubelles d'ordures ménagères, il s'avère que **40% des déchets sont valorisables grâce au compostage**. Le déploiement du compostage à l'échelle de notre territoire permettra donc de réduire considérablement le volume des ordures ménagères enfouies.

## Quelles sont les actions mises en place par Cœur du Var ?

### > Vous habitez une maison avec un jardin

Vous pouvez recevoir gratuitement un composteur en bois ou en plastique (fourni avec un bio-seau). Une formation vous sera dispensée pour vous aider. Rendez-vous à

l'EcoSite Cœur du Var (lieu-dit Les Sigues à Gonfaron) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi) pour récupérer votre composteur.

### > Vous habitez une maison sans jardin ou en appartement

Vous pouvez déposer vos biodéchets dans les points de compostage partagés qui ont été installés sur l'ensemble du territoire. Pour trouver le point de compostage le plus près de chez vous, rendez-vous sur le site Internet [letriacoedurvar.fr/rubrique "Le compostage"](http://letriacoedurvar.fr/rubrique/Le%20compostage). Pour obtenir un kit de démarrage gratuit (bio-seau et formation), contactez le Pôle valorisation des déchets au 04 94 39 44 90.

### > Vous êtes un professionnel

Les entreprises sont également concernées par le compostage. 2 solutions s'offrent à vous : possibilité de recevoir un composteur individuel ou vous pouvez déposer vos biodéchets dans un des nombreux composteurs partagés du territoire. N'hésitez pas à

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Tous les mois, des prélèvements au hasard sont effectués dans les bennes contenant les déchets recyclables. L'objectif est de les analyser pour connaître la qualité du tri sur le territoire. C'est pourquoi il est possible que nos agents refusent le ramassage de votre poubelle si celle-ci contient des déchets non destinés à la collecte.

contacter le Pôle valorisation des déchets qui pourra vous orienter vers la solution la plus adaptée à votre cas.

### > Des opérations de distribution tout au long de l'année

De nombreuses opérations de distribution de composteurs sont menées par les agents de prévention (au domicile des usagers ou sur les marchés). Pour exemple, une opération massive de distribution de composteurs a été menée en 2021 sur la commune du Thoronet. En 2022, ce sont les communes de Carnoules et Flassans-sur-Issole qui seront sensibilisées.

### > Les écoles de Cœur du Var, pionnières du compostage

Depuis 2019, la Communauté de communes déploie des composteurs au sein des écoles de son territoire. A ce jour, pratiquement toutes les écoles de Cœur du Var sont équipées de composteurs pour valoriser les restes alimentaires de la cantine.

## Un personnel qualifié

Le Pôle valorisation des déchets de Cœur du Var dispose d'une équipe de guides et maîtres composteurs, formés à l'entretien des composteurs partagés. Ils sont à votre disposition pour vous former et vous conseiller.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 04 94 39 44 90 ou par mail à [info-dechets@coeurduvar.com](mailto:info-dechets@coeurduvar.com)

\* Biodéchets = déchets alimentaires et déchets verts

Les déchets  
À COMPOSTER

1/3 DE DÉCHETS CARBONÉS



2/3 DE DÉCHETS AZOTÉS



CE QUE JE NE DOIS PAS METTRE





# Recycler vos vêtements, ÇA VOUS VA COMME UN GANT !

**VOUS NE SAVEZ PAS QUOI FAIRE DE  
VOS VIEUX TEXTILES, LINGES ET  
CHAUSSURES ? ALORS OFFREZ-LEUR  
UNE DEUXIÈME VIE ! TOUS LES TEXTILES,  
MÊME USAGÉS, SE RECYCLENT.**

## **Quels types de textiles peuvent être recyclés ?**

- Tous les petits vêtements : layette, écharpe, bonnet, gant, maillot de bain, sous-vêtements, cravate, collant, foulard, etc.
- Les grands vêtements : pantalon, polo, jogging, sweat, pull, robe, jupe, manteau, chemise, etc.
- Les chaussures : sandales, bottes, chaussures de sport, tongs, baskets, etc.
- Le linge de maison : serviette de bain, drap, taie d'oreiller, torchon, nappe en tissu, serviette de table, gant, etc.

## **Où déposer mes textiles ?**

Dans un Point d'Apport Volontaire (PAV). Pour trouver le PAV le plus proche, rendez-vous sur le site Internet : <https://refashion.fr/citoyen/fr>, rubrique « Je dépose » et renseignez votre code postal ou le nom de votre commune.

Vous pouvez également vous rendre sur

le site Internet du Pôle valorisation des déchets : [www.letriacoecor.fr](http://www.letriacoecor.fr) et cliquez sur le nom de votre commune via la carte interactive. Les points bleus représentent les bornes où déposer vos textiles.

## **Les consignes à respecter**

Afin que la collecte se déroule dans les meilleures conditions possibles, réunissez dans un sac bien fermé vos textiles propres et secs (même s'ils sont usés) et vos chaussures attachées par paire. Il est préférable d'utiliser des sacs de moins de 50 kg, plus faciles à transporter par les personnes récoltant le contenu des points de collecte. Attention ! Les textiles mouillés ou souillés par des produits chimiques doivent être apportés directement en déchèterie !

## **Que deviennent les textiles ?**

Environ 60% des textiles repartent directement dans le circuit : les articles en bon état sont vendus au profit d'une action sociale ou approvisionnent les associations partenaires de la collecte pour servir aux plus démunis. Quant aux articles usés, ils sont recyclés, afin d'être transformés en de nouveaux vêtements ou en d'autres produits, tels que de l'isolant, du rembourrage de coussin, des chiffons, et pour les chaussures, en terrains de sports...